AR Prefecture
043-214302242-20240912-2024_09_03-DE
Reçu le 13/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-quatre, le 12 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :
M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, M. Guy VEROT, adjoints, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Florent PARET, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mm e Karine PAULET, Mme Delphine BONNET, Mme Rose Marie ABRIAL, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Laetitia SABATIER, M. François AKAKO, M. Adrien DESSAILLY, Mme Manon GOURDY, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme Ghislaine BERGER
M. Yves BRAYE
M. Willy BERTHASSON
M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme Isabelle GAMEIRO
Mme Adeline BRUN
M. André SAGNOL
M. Philippe CELLE, conseillers municipaux délégués (jusqu'à la délibération 2024_09_02)
Mme Emilie SAGNOL

Secrétaire de séance : *M. François AKAKO*

Objet : Aménagements urbains du centre-bourg – Modification du plan de financement

(Délibération 2024_09_03)

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), précisant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-09-18 en date du 21 septembre 2023 portant demande d'aide financière au titre du fonds vert pour le projet d'aménagements urbains du centre bourg – Appui à l'ingénierie
VU la délibération du Conseil Municipal n°2023_12_09 en date du 8 décembre 2023 portant financement du projet aménagement urbains du centre-bourg – Approbation de l'opération et demande de financement extérieur
VU la délibération du Conseil Municipal n°2024_02_03 en date du 15 février 2024 portant modification du plan de financement du projet d'aménagement urbains du centre-bourg
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024_04_33 en date du 11 avril 2024 portant modification du plan de financement du projet d'aménagement urbains du centre-bourg

AR Prefecture
043-214302242-20240912-2024_09_03-DE
Reçu le 13/09/2024

Monsieur le Maire explique qu'il convient de revoir le plan de financement initial du projet d'aménagement urbains des rues Notre Dame des Anges et de Verdun

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Financements sollicités	Montant (HT)	Taux de financement
Etat (DETR)	220 000 €	15%
Fonds vert – Appui à l'ingénierie	20 288 €	1%
Région AURA	500 000 €	34%
Département Haute-Loire	131 331€	9%
CCMVR fonds de concours projets structurants	39 052 €	3%
Leader Axe 1 dispositif 1.1	30 000 €	2%
Leader Axe 2 dispositif 1.3	40 000 €	3%
Conseil départemental – PDASR	12 000 €	1%
Sous-total financements extérieurs	**992 671 €**	**68%**
Autofinancement	466 301.71 €	32%
Montant total des travaux	1 458 972.71€	

Toutes explications entendues, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires institutionnels
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent au présent projet de délibération.
-

Membres en exercice	**28**
Présents	**19**
Représentés	**4**
Votants	**23**

Quorum	**15**
Abstention(s)	**0**
Contre	**0**
Pour	**23**

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 13/09/2024
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 13/09/2024

Pour Copie conforme
Le 13/09/2024

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE